

un plan concerté et l'appliquer plutôt que de procéder comme il le fait actuellement, avec un méli-mélo d'ententes par provinces ou par secteur. Je ne m'oppose pas à ce qu'il existe des ententes concernant par exemple Gaspé, la Côte Sud, le nord du Nouveau-Brunswick, le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse ou toute autre région, mais il est important à mon avis que de telles ententes, pour avoir une portée quelconque, soient reliées à une stratégie d'expansion régionale, à une stratégie d'expansion intéressant la région toute entière.

Il y a longtemps que je suis frappé par le manque de courage politique du gouvernement fédéral, à l'égard des questions de développement régional. Il est si soucieux de ne pas offenser un député de la Chambre ou un autre, et il a si peur de perdre un siège! Une stratégie digne de ce mot permettrait pourtant de développer l'économie des provinces atlantiques, sans plaire pour autant à tout le monde, ni à tous les députés ni à toutes les agglomérations concernées; c'est pourtant ainsi qu'il faut procéder. Il faut mettre au point cette stratégie et le programme, il faut lui faire prendre forme en coopération avec les provinces. Cela peut se faire et avec le consentement de tous. Si le ministre veut en connaître la technique, il devrait à cet effet étudier la technique de planification économique volontaire.

Je ne lui demande pas d'utiliser le programme précis qui a été mis sur pied. En encourageant les représentants des secteurs industriels à travailler avec les fonctionnaires, on a réussi il y a dix ans en Nouvelle-Écosse à se mettre d'accord sur un programme donné. Celui-ci n'aurait jamais été accepté si la province de Nouvelle-Écosse avait cherché de son côté à l'imposer. Si le ministre ou ses collègues du gouvernement sont trop timides pour formuler un plan régional pour les provinces de l'Atlantique, la méthode dont je viens de parler pourrait constituer un moyen terme plus acceptable, étant donné que les risques seraient partagés. Le gouvernement peut certainement agir dans ce sens.

Après huit années d'existence, le MEER ne s'est pas encore attaqué aux problèmes de la région de l'Atlantique. Il ne s'est pas encore attaqué aux problèmes qui empêchent toute la région de se développer. J'admets que toutes les provinces sont différentes et qu'elles ont des perspectives différentes. Mais certains problèmes empêchent toute la région de se développer. Après huit années d'expérience, le ministre et le ministre n'ont pas encore mis le doigt dessus. Ou bien, s'il les a cernés, le ministre n'a encore rien fait pour les résoudre.

Le temps dont je dispose cet après-midi est limité, monsieur l'Orateur. Je suis heureux que le Conseil économique du Canada se soit à nouveau intéressé aux disparités économiques régionales. Je me réjouis de l'optimisme fondamental qui ressort du rapport du Conseil économique du Canada dont a parlé le ministre. Selon lui, nous avons de bonnes chances de succès. J'y ai trouvé quelques suggestions intéressantes. Ainsi, le rapport dit que nous devrions tirer meilleur parti des instruments que nous avons utilisés et en essayer de nouveaux qui sont à notre disposition mais dont nous ne nous sommes pas servis jusqu'ici.

Fait intéressant à noter, le Conseil est d'avis que le commerce intra-régional, c'est-à-dire les échanges dans l'ensemble de la région de l'Atlantique, est relativement plus important que le commerce inter-régional. Il est intéressant de voir comment le Conseil explique la poussée que connaît toujours le

chômage dans la région de l'Atlantique en période de récession, et d'établir une comparaison avec les autres provinces. Selon le Conseil, cela s'explique par le fait que la demande diminue davantage dans les provinces atlantiques que dans les autres provinces ou régions canadiennes. Si tel est le cas, cela pourrait avoir des répercussions énormes à long terme et retarder le développement des provinces atlantiques.

Au comité, j'ai demandé au ministre, ce qu'il en pensait et ce qu'il pensait de l'idée avancée par le Conseil et selon laquelle le gouvernement fédéral et les provinces devraient adopter un programme de stabilisation fiscale en vue de remédier à la brusque diminution de la demande qui se produit dans la région chaque fois qu'il y a une récession à l'échelle nationale. Je le mentionne parce que la thèse du Conseil économique du Canada rejoint le sentiment profondément ancré des habitants des Maritimes que c'est ce qui est arrivé et que cela a eu des répercussions très graves sur l'économie de la région. Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Expansion économique régionale ne peut suffire à la tâche. Je demande donc au ministre quelle est son attitude. La proposition du Conseil est très différente de celle du gouvernement concernant les avantages fiscaux à l'intérieur de la région. La proposition du Conseil vise à abriter la croissance économique des provinces atlantiques des retombées des récessions nationales. L'idée du Conseil est différente de celle du ministre des Finances ou du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard). Que pense le gouvernement de la suggestion du Conseil?

Il n'y a pas de solution simple aux problèmes des provinces atlantiques ou aux problèmes économiques du Québec. Nous ne pouvons nous satisfaire des genres de politiques improvisées qui sont venues jusqu'ici du ministère de l'Expansion économique régionale. Il est bon de voir le Conseil économique du Canada analyser objectivement ce qui s'est passé. Comme l'a dit le ministre, le problème est difficile. C'est vrai, je le reconnais. Mais aucun pays n'a trouvé facile de résoudre de tels problèmes. Le Conseil économique n'est pas pessimiste. Nous avons fait certains progrès...

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je dois l'informer que son temps de parole est écoulé. On a suggéré, comme il y a 12 autres députés qui veulent prendre la parole, qu'il n'y ait pas de prolongations.

Des voix: D'accord.

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, je ne peux m'empêcher, pour commencer, de comparer la motion d'aujourd'hui à une averse de printemps. Elle était plutôt soudaine, abondante au début, sinon trop, et érosive.

M. Alkenbrack: Et bonne pour le pays en même temps.

M. Corbin: Il y a quelque chose d'essentiellement injuste dans la façon dont notre Règlement permet aux partis de l'opposition de présenter soudainement à la Chambre des motions qui devraient faire l'objet de discussions importantes et approfondies. Quand nous déciderons enfin sérieusement de modifier les règles régissant notre institution, il faudrait, à mon avis, revoir le domaine des avis de motions de subsides aux termes de l'article 58(4)a) du Règlement de façon à accorder aux députés de l'arrière-ban en particulier plus de temps pour se préparer à participer aux débats et de faire des recherches pour préparer leurs discours.